



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 09776

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport: 67/17-04 19/07			
Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☑ maison ☐ appartement ☐ autres :			
Demandeur: Engreen			
Personne sur place: M Me Rosse code EAN de l'installation: MC			
Adresse de la visite: Vare Des Reports 1- Cr 100 Boncelles.			
Date de visite: 19/24/17 Date d'émission : 19/24/17 Références client : NC			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 💢 276 bis et dérogations 💢 271 bis 🗅 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : ✓			
Description	En ardra	Dan an audus	n.a. ou
, in the second	En ordre	Pas en ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation Etat du matériel électrique installé	×	X	
Mesures de protection contre les contacts directs	×		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		×	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	×		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		×
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 338 M Ω	x		
Péristance de dispersion de la price de terre : 19-51	X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.			
Manquements/Notes: Japations: Abshale of Shenas electriques & IN Du Different			
Secondaire Inferieur cà 634 A Remplacer of Contecter les competentie			
Principales et Se condines (love lau charde et France) Brock de terre de la Prise hambre At A Reconsecter oc la tierre.			
Conclusion:			
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le défai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité la au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur: Nom et visa du demandeur pour réception:			
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.			
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.			
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :			
Pour SOCOTEC BÉLGIUM ASBI WWW.certigreen.bg WWW.certigreen.bg Tél. 0471/580.708			
SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vináve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be			